



## CREDO®

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CREDO®  
Synonymes : B12330308  
DPX-PZX75 600SC

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Du Pont de Nemours (Belgium) s.p.r.l.  
Antoon Spinoystraat 6  
B-2800 Mechelen  
Belgique

Téléphone : +32-(0)-475-415-415

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +(32)-28083237 (pour la Belgique)  
: +(352)-20202416 (pour le Luxembourg)  
: +32 (0)70 245 245 (Centre Antipoisons Belge)  
: Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

Nocif  
Cancérogène, Catégorie 3  
Dangereux pour  
l'environnement

R20: Nocif par inhalation.  
R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.  
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



Point  
d'exclamation



Danger pour la  
santé



Environnement

### Attention

H332  
H317  
H335  
H351  
H410

Nocif par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étiquetage exceptionnel pour  
substances et mélanges  
spéciaux

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.,

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.,

P102  
P201  
P261  
P270  
P273  
P280  
  
P302 + P352  
  
P308 + P311  
  
P363  
P391  
P403 + P233  
  
P501

Tenir hors de portée des enfants.  
Se procurer les instructions avant utilisation.  
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Recueillir le produit répandu.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

SP 1  
SPe3

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non-traitée par



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

<p>SPo</p> <p>SPo 2</p>	<p>rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive). Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. Laver tous les équipements de protection après utilisation.</p>
-------------------------	---

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
-------------------------	---	---	-----------------------

#### Chlorothalonil (No.-CAS1897-45-6) (No.-CE217-588-1) (Facteur M : 10[Aigu] 10[Chronique])

	Carc. Cat.3;R40 T+;R26 Xi;R37 R41 R43 N;R50/53	Acute Tox. 2; H330 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	39,4 %
--	---	--	--------

#### Picoxystrobin (No.-CAS117428-22-5) (Facteur M : 100[Aigu] 1[Chronique])

	Xn;R20 Xi;R36 N;R50/53	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	7,9 %
--	------------------------------	--	-------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun cas d'intoxication chez l'homme n'est connu et la symptomatologie de l'intoxication expérimentale n'est pas connue.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) oxydes d'azote

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

: (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Contrôler l'accès à la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone du déversement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récupérer les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique). Collecter et contenir l'absorbant contaminé et endiguer la matière pour élimination.

Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. Porter un équipement de protection individuel. N'utiliser que du matériel propre. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de respirer des vapeurs lors de l'ouverture des conteneurs. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les manchettes de moins que 35 cm de long doivent être portées sous les manches de la combinaison. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 6 (EN 13034)

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pulvérisateur à dos: Application basse: Vêtement complet Type 4 (EN 14605) Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitent d'accéder à la zone traitée avant le début de la période de réouverture, porter un vêtement de protection intégrale de Type 6 (EN 13034), des gants en caoutchouc nitrile de classe 3 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.





**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre A2 pour vapeurs (EN 141)
- Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre A2 pour vapeurs (EN 141)
- Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse: Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).
- Pulvérisateur à dos: Application basse: Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).
- Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : non significatif(ve)
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : 6,8 à 10 g/l ( 25 °C), Méthode: CIPAC MT 75.3 (non dilué)
- Point/intervalle d'ébullition : Non disponible pour ce mélange.
- Point d'éclair : > 100 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.
- Température d'inflammation : donnée non disponible
- Décomposition thermique : Non disponible pour ce mélange.





**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

Température d'auto-inflammabilité : > 650 °C , Type de Test :Température d'auto-inflammabilité

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Propriétés explosives : Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure : Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure : Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : 1,272 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Hydrosolubilité : miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 128 - 999 mPa.s à 20 °C

: 102 - 931 mPa.s à 40 °C

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

## 9.2. Autres informations

Informations phys.-chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.2. Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Stable à températures et conditions de stockage normales.

**10.4. Conditions à éviter** : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Protéger du gel.

**10.5. Matières** : Pas de matières à signaler spécialement.



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

**incompatibles**

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : Pas de matières à signaler spécialement.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 423

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / 4 h Rat : > 1,04 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux

Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Sensibilisation

Souris Test sur ganglions lymphatiques locaux

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité à dose répétée

- Chlorothalonil

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e) Rat



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

Effets sur les reins, Effets gastrointestinaux

Oral(e) Chien

Gain de poids du corps réduit, Modifications du poids des organes, augmentation du poids du foie

- Picoxystrobin

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture Souris

Durée d'exposition: 28 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Dermale Rat

Durée d'exposition: 28 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Oral(e) Souris

Durée d'exposition: 90 jr

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie, Effets gastrointestinaux

Oral - nourriture Rat

Durée d'exposition: 90 jr

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie, Pas d'effet neurotoxique

Oral(e) Chien

Durée d'exposition: 1 a

Gain de poids du corps réduit, la chimie du sang est altérée

Oral(e) Souris

Durée d'exposition: 1,5 a

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie

Gain de poids du corps réduit, augmentation du poids du foie, Effets gastrointestinaux, la chimie du sang est altérée

#### Evaluation des propriétés mutagènes

- Chlorothalonil

Non mutagène dans le test d'Ames. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

- Picoxystrobin

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas mutagène.

#### Evaluation de la cancérogénicité

- Chlorothalonil

Cancérogène, Catégorie 3 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

- Picoxystrobin

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. L'ensemble des preuves indique que la substance n'est pas cancérogène.

**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

#### Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Chlorothalonil  
Pas toxique pour la reproduction Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.
- Picoxystrobin  
Pas toxique pour la reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

#### Evaluation des propriétés tératogènes

- Picoxystrobin  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Voies respiratoires  
La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Danger par aspiration

|| Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

Essai en statique / CL50 / 96 h / *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 0,13 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité des plantes aquatiques

Essai en statique / CE50r / 72 h / *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes): 1,5 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Essai en statique / CE50 / 48 h / *Daphnia magna* (Grande daphnie ): 0,25 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité pour les organismes vivant dans le sol



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

CL50 / 14 jr / Eisenia fetida (vers de terre): 103,5 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 207

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité envers d'autres organismes

DL50 / Apis mellifera (abeilles): 2529 µg

Méthode: OCDE Ligne directrice 213

Oral(e) (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

DL50 / Apis mellifera (abeilles): > 2460 µg

Méthode: OCDE Ligne directrice 213

Contact (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Toxicité chronique pour les poissons

- Picoxystrobin

NOEC / 33 jr / Cyprinodon variegatus (Cyprinodon): 0,021 mg/l

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Picoxystrobin

NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie): 0,008 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols. Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne doit raisonnablement pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la couche supérieure du sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### ADR

- 14.1. Numéro ONU: 3082  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorothalonil, Picoxystrobin)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement: Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible

#### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: 3082  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorothalonil, Picoxystrobin)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

#### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3082  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorothalonil, Picoxystrobin)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable



**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No.1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R26	Très toxique par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

### Abréviations et acronymes

ADR Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par





**CREDO®**

Version 5.0 (remplace: Version 4.0)

Date de révision 22.04.2015

Réf. 130000028855

ATE	route
No.-CAS	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CE50b	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
EN	Concentration efficace moyenne
EPA	Norme européenne
CE50r	Agence de protection de l'environnement
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
IATA_C	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
Code IBC	Association internationale du transport aérien (fret)
ICAO	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ISO	Organisation internationale de l'aviation civile
IMDG	Organisation internationale de normalisation
CL50	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50	Concentration létale médiane
LOEC	Dose létale médiane
LOEL	Concentration minimale avec effet observé
MARPOL	Dose minimale avec effet observé
n.o.s.	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOAEC	Non spécifié ailleurs
NOAEL	Concentration sans effet nocif observé
NOEC	Dose sans effet toxique observé
NOEL	Concentration sans effet observé
OECD	Niveau sans effet observé
OPPTS	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
STEL	Persistant, bioaccumulable et toxique
TWA	Valeur limite à court terme
vPvB	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA): très persistant est très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.